

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/348

Lyon 7e - Convention d'Occupation Précaire du domaine privé communal à titre onéreux et gratuité partielle, accordée par la Ville de Lyon au profit de l'Association l'Atelier du Chat perché, autorisant la mise à disposition d'un local à usage d'atelier vélo au rez-de-chaussée de l'immeuble sis 32 rue Montesquieu – EI 07 267

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 7 JUILLET 2014**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 11 JUILLET 2014

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : M. CUCHERAT Yann

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2014/348 - LYON 7E - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PRIVE COMMUNAL A TITRE ONEREUX ET GRATUITE PARTIELLE, ACCORDEE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE L'ASSOCIATION L'ATELIER DU CHAT PERCHE, AUTORISANT LA MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A USAGE D'ATELIER VELO AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE SIS 32 RUE MONTESQUIEU – EI 07 267 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un local commercial d'une surface de 53 m<sup>2</sup>, situé 32 rue Montesquieu à Lyon 7<sup>e</sup>, parcelle cadastrée AN7, référencé sous le numéro d'ensemble immobilier 07 267, et relevant du domaine privé communal.

L'Association « l'Atelier Vélo du Chat perché » est une association, membre du réseau « L'Heureux Cyclage », régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour objet d'assurer à ses 450 adhérents, la réparation et l'apprentissage de la mécanique vélo.

Créé en 2007 à Villeurbanne, « l'Atelier Vélo du Chat perché » est hébergé depuis 2012 par l'Association « l'Arche de Noé » (Fondation de l'Armée du Salut) dans un local voisin, rue Montesquieu. « L'Atelier du Chat perché » souhaite développer son activité associative en faveur du vélo en augmentant les ouvertures au public et en diversifiant ses manifestations. Pour ce projet, « l'Atelier du chat » perché sollicite l'appui de collectivités et d'associations partenaires, afin de bénéficier d'un local adapté et d'une mise à disposition pérenne, de structurer la récupération de matériel et d'assurer le financement des emplois créés.

Afin de permettre son développement et d'assurer une continuité dans ses actions au sein du quartier et auprès de ses adhérents, l'Association sollicite la mise à disposition du local communal vacant sis 32 rue Montesquieu à Lyon 7<sup>e</sup>.

La valeur locative mensuelle du local s'élève à la somme de 619,45 €, outre charges et taxes.

Toutefois, compte tenu de la mission de cette association, il vous est proposé d'accepter une exonération partielle du loyer, lequel s'élèverait à la somme de 400 € mensuels, outre charges et taxes.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier – Bâtiments ;

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et « l'Atelier vélo du chat perché », concernant la mise à disposition du domaine privé communal d'un local commercial d'une surface de 53 m<sup>2</sup> au 32 rue Montesquieu à Lyon 7<sup>e</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout acte y afférant.

3. L'Association « l'atelier Vélo du Chat perché » est partiellement exemptée des frais de mise à disposition. La somme restant due mensuellement s'élevant à 400 €.

4. La recette sera imputée aux natures comptables 752 et 70878, fonction 71, de l'opération RECETDOM, du programme GESTPATRIM.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY